Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Hébert à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le projet de Règlement 2022-03 amendant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage concernant la gestion de la fonction commerciale, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé tel que déposé.

L'objet de ce règlement est d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé car la MRC des Maskoutains a adopté le règlement numéro 20-557 afin d'apporter des modifications en lien avec la gestion de la fonction commerciale.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 11e jour du mois de janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 11 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière